

des Princes &c. Septemb. 1722. 169

*Quia de Domino Remigio & Domino Medardo
Episcopis, quos tu credo vidisti, non possumus tanta
exponere quanta mirabilia per illos Deum vi-
demus facere.*

C'est ainsi que les mêmes faits sous différentes faces, servent souvent pour l'affirmative ou la négative, suivant la passion ou les intérêts des Critiques, & qu'on tire ici un argument négatif du silence d'un Auteur, quand même il n'a pas dû parler en cette occasion.

J'ajouterai qu'on ne peut sans injustice se servir du silence des Auteurs qui ont précédé Hincmarc, pour décrier le miracle de la *Ste. Ampoule*, pendant qu'on ne veut pas faire attention au même silence qu'ont gardé les Historiens contemporains & postérieurs à Hincmarc, dont aucun n'a réclamé contre un fait si surprenant, quoique plusieurs Prélats, comme Yves de *Chartres* & Imbert Archevêque de *Sens*, ayent eu des démêlez avec l'Eglise de *Rheims* au sujet du Sacre de nos Rois, & qu'ils ayent eu un intérêt particulier de ne pas souffrir qu'on publiât un aussi grand miracle sans des titres légitimes, & dont les Archevêques de *Rheims* auroient pû tirer dans la suite un nouvel avantage contre les autres Métropolitains de la France, qu'ils vouloient exclure de la fonction de sacrer nos Rois.

J'avouë que si quelque chose pouvoit me faire douter d'un miracle aussi éclatant que celui de la *Ste. Ampoule*, & d'un fait aussi honorable pour la Nation, & si plein de gloire & de prééminence pour nos Rois, ce seroit moins l'argument négatif auquel, comme on vient de le voir, il n'est pas impossible de répondre, que l'Histoire même de Hincmarc, où ce miracle est rapporté, & dans laquelle on trouve plusieurs faits su-
posez,

*Raisons
votables à
Critiques.*